

PROJET DE PARRAINAGE DES ETUDIANTS PAR L'IFSI DE FONTAINEBLEAU

L'IFSI, Institut de Formation en Soins Infirmiers de FONTAINEBLEAU met en place un projet intéressant. [Celui-ci permet d'accompagner de manière très personnalisée des étudiants lors de leur formation, grâce à un PARRAINAGE](#) par des infirmiers des établissements de santé.

Voici présenté synthétiquement le projet tel que défini par l'IFSI que vous pourrez contacter pour toutes informations complémentaires, vous reporter à la rubrique « ECOLES » ou contactez par mail : ifsi@ch-fontainebleau.fr

« Compte tenu des besoins des étudiants d'une part et des réalités rencontrées lors des stages d'autre part, aujourd'hui, il s'impose de développer une ressource supplémentaire dans l'encadrement de l'étudiant infirmier en introduisant notamment un tiers dans la relation pédagogique formateur/étudiant infirmier.

[Le parrain, infirmier en exercice, référent et soutien professionnel, est une personne ressource supplémentaire pour l'étudiant infirmier.](#) Positionné en dehors de toute démarche d'évaluation normative, [il apporte à l'étudiant infirmier une écoute, des conseils en lien avec la formation tant pour la partie dispensée à l'IFSI que pour les différentes expériences de stage.](#)

Par le parrainage, l'infirmière ou l'infirmier est plus largement associé(e) à la formation de ses futurs collègues. Le parrainage permet à chaque infirmière ou infirmier de s'investir au profit d'un étudiant infirmier ou d'une étudiante infirmière.

Objectifs du projet :

[Renforcer, sur la durée des études, le dispositif d'accompagnement de l'étudiant infirmier dans l'avancée vers la réalisation de son projet professionnel ;](#)

[Développer d'autres liens et renforcer les échanges entre le lieu de formation et le champ de l'exercice professionnel infirmier ;](#)

[Faciliter l'intégration de l'étudiant infirmier au sein du groupe professionnel.](#)

Modalités :

Sur la base du **volontariat**, 1 étudiant infirmier par parrain ;

Engagement pour toute la durée des études, de l'entrée à la fin de la formation ;

Rencontres programmées par le parrain et l'étudiant infirmier ; au moins 3 dans l'année scolaire ;

Participation du parrain au bilan de fin d'année en présence du Directeur de l'IFSI et du cadre formateur assurant le suivi de l'étudiant infirmier ;

Echanges, questionnement et médiation si besoin entre l'étudiant infirmier et l'IFSI ;

Consultation du livre de bord (retracant le suivi des apprentissages de l'étudiant) lors des entretiens ;

Le parrain n'évalue pas le travail de fin d'études et l'épreuve pratique du diplôme d'Etat d'infirmier, afin de rester une personne ressource et non évaluatrice pour l'étudiant ».